

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel: +251 11 5 51 7700 Fax: +251 11 5 5178 44
Website: www.au.int

**COMITE AFRICAINE D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE
BIEN ETRE DE L'ENFANT**

**Message de la Présidente du comité africain d'experts sur les droits et le bien
être de l'enfant à l'occasion de la 21^{ème} édition
JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAINE (2011)**

**Thème : Tous ensemble pour des actions urgentes en faveur des enfants
de la rue**

Mesdames et Messieurs

Chers enfants

La célébration de la journée de l'enfant africain nous offre cette année encore l'occasion de mobiliser tous nos efforts en faveur du bien-être des enfants, chevilles ouvrières de l'avenir de notre continent.

La journée de l'enfant africain a été consacrée chaque 16 juin par l'Union Africaine aux termes de la résolution CM/Res.1290 (XL) en souvenir du massacre des enfants de SOWETO en 1976, sortis simplement pour revendiquer leur droit à une éducation non basée sur des principes racistes, dans une Afrique du sud alors sous régime d'apartheid.

Plus qu'une commémoration, la journée de l'enfant africain vise à interpeller tous les acteurs qui œuvrent en faveur de l'amélioration de la situation des enfants sur le continent et à conjuguer leurs efforts pour combattre les fléaux qui affectent la vie quotidienne des enfants. C'est l'occasion aussi pour les Gouvernements, les Institutions internationales et les Communautés de se pencher sur la situation critique des enfants à travers l'organisation d'activités de promotion des droits de l'enfant.

« Tous ensemble pour des actions urgentes en faveur des enfants de la rue ». C'est le thème auquel le Comité africain des experts sur les droits et le bien être de l'enfant invite la communauté africaine à méditer au cours de cette année 2011 en prélude à la célébration de la XXIème journée de l'enfant africain. Par enfant en situation de rue, nous entendons « toute fille ou garçon n'ayant pas atteint l'âge adulte et pour qui la rue est devenue la demeure habituelle et/ou la source de moyens d'existence ».

L'Afrique fait partie des régions du monde ayant le niveau le plus élevé de pauvreté et où les chances de vie des enfants sont parmi les plus faibles.

En décidant de mettre l'accent cette année sur une catégorie spécifique d'enfants africains, le comité entend interpeller les sociétés africaines sur une menace réelle pour leur stabilité et leur cohésion. La conception de la famille africaine a souvent fait penser que le phénomène des enfants des rues resterait marginal sur le continent. Mais de nos jours, est-il encore possible au plus vulnérable des enfants de trouver facilement protection et asile auprès d'un membre de sa communauté qui elle-même lutte pour sa propre survie

Le nombre d'enfants des rues dans le monde bien que très difficile à chiffrer est estimé à 120 millions (soit un enfant sur 5 selon études du BIT et de l'Unicef), dont 30 millions en Afrique, majoritairement des garçons.

La question du séjour des enfants dans les rues des villes africaines constituent la face visible des violations massives des droits dont sont victimes des milliers d'enfants.

En effet, le motif de la présence dans la rue est toujours en lien avec un droit fondamental bafoué. La situation des enfants en situation de rue doit être vue comme une réponse à un enchaînement et un cumul de facteurs diversifiés et de niveaux différents.

Nous pensons en particulier à l'enchaînement et au cumul de facteurs structurels (pauvreté, explosion démographique, exode rural, situation matérielle et psychologique peu enviable des familles urbaines, injustices dues à la forme dominante de la mondialisation...) et relationnels (soumission à des violences quotidiennes : rejet, mépris, imitation contrainte, obligation aux comportements déviants...)

Les causes directes qui peuvent expliquer le séjour des enfants dans la rue dans divers villes de notre continent sont entre autres : le « confiage » des enfants à des tuteurs, les mauvais traitements, les conflits armés, les mésententes au sein des couples, les séparations et les difficultés liées à la parentalité, les conséquences directes liées aux IST/VIH-SIDA etc.

Dans les rues les enfants, rencontrent des dangers et des dérives qui leurs sont souvent fatals. Ils sont meurtris par les intempéries, les privations, le dénuement, les maladies, les accidents et l'indifférence. A cela s'ajoutent la précarité, la violence, les sévices sexuels, la loi du plus fort qui les exposent aux rencontres et influences les plus nuisibles. Les petites filles sont sollicitées sexuellement dès leur plus jeune âge et finissent par se prostituer.

D'ailleurs, dans la plupart des pays, la prostitution des filles et des garçons se banalise et constitue une source de revenus. Enfin la plupart des enfants des rues connaissent la drogue, même les plus petits et sont exposés au VIH/SIDA. En tout état de cause, leur vie quotidienne est en contradiction avec l'enfance telle qu'elle est définie par la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Dans certains cas, les personnes chargées de protéger les enfants sont celles qui commettent des crimes contre eux.

Pouvoir lutter contre un fléau suppose au préalable une analyse approfondie. C'est pourquoi, nous estimons que la réflexion sur les enfants en situation de rue doit être axée autour des questions majeures suivantes :

- Qui sont les enfants de la rue
- Quel est l'ampleur du phénomène sur notre continent
- Quelles sont les raisons qui expliquent leurs fugues des domiciles familiaux
- Quels sont les dangers auxquels ils sont exposés dans les rues

- Quelles mesures de protection doit-on envisager à leur endroit
- Quel mécanisme de prévention mettre en place

La vie terrifiante à laquelle est livrée une partie de notre avenir exige de nous une réaction conséquente. La présence de plus en plus massive des enfants dans les rues témoignent de la nécessité d'accroître les actions et d'adapter les stratégies d'intervention auprès d'eux.

D'où la nécessité de consacrer un maximum d'efforts et de ressources dans la recherche de solutions appropriées aux violations massives des droits de cette catégorie d'enfants. Une grande prise de conscience sur les dangers auxquels sont confrontés les enfants en situation de rue et la prise de mesures urgentes en vue de leur protection devront constituer des impératifs que chaque Etat africain partie à la Charte doit s'efforcer de respecter. Il faut préserver à nos enfants de la rue leur temps de l'enfance, synonyme d'amour parental, de protection familiale, de joie des premières découvertes, d'univers ludiques, d'apprentissage d'une vie harmonieuse en société.

Aussi nous invitons les familles, les enfants, les organisations d'enfants ainsi que les organisations œuvrant dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant à s'approprier le thème de la journée de l'enfant africain et à faire en sorte que la mobilisation autour de celui-ci transcende le cadre d'une journée.

En ce qui concerne les autorités politiques, tout en reconnaissant les énormes efforts déjà consentis pour le bien-être des enfants, nous souhaiterions les exhorter au plus haut niveau à considérer la lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue dans les priorités nationales de développement, toute action qui favorisera l'allocation conséquente de ressources pour la mise en œuvre des programmes de prise en charge et de réinsertion des enfants concernés.

Le comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant dressera un bilan global de cette commémoration et compte jouer sa partition pour accompagner les Etats à mieux protéger les enfants. Plus qu'un engagement fort, il est plus que nécessaire de poser des actes concrets pour rassurer les enfants de la volonté intacte de construction d'une Afrique digne d'eux.

Je vous remercie

La Présidente du Comité
Agnès KABORE/Ouattara